

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : 8813  
T. 02/600 49 62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Dirk DE BLOCK  
Conseiller communal  
Rue Houzeau de Lehaie 20 bte A  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 16/10/2019

**Objet: votre question écrite du 4 septembre 2019 relative à la rentrée scolaire.**

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouvez ci-dessous les éléments de réponses à votre interpellation transformée en question écrite lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2019, au sujet de la rentrée scolaire.

***Les éléments suivants traduisent la volonté de notre PO de soutenir les familles et de renforcer les moyens pédagogiques, humains et matériels des écoles :***

**1. Garderie du midi gratuite**

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2019, la garderie du midi est redevenue gratuite.

**2. Augmentation sensible du nombre d'emplois d'enseignants à charge francophones.**

Au budget 2018, étaient prévus 4 emplois d'enseignants à charge. En 2019 ont été prévus 12 emplois, 16 emplois en 2020 et 19 emplois en 2021. Ces emplois permettent de répondre aux besoins de l'enseignement maternel (pénurie et soutien aux écoles qui en ont besoin) et primaire :

- Enseignement du néerlandais ;
- Travail langagier ;
- Lutte contre la pénurie ;
- ...

**3. Renforcement et soutien pédagogique :**

Toutes les écoles primaires de la commune organisent des études dirigées gratuites, effectuées par des enseignants de l'école, après leur horaire classique d'enseignant. Le nombre peut être variable d'une école à une autre. Ces études étant faites de 15h30 à 16h30, c'est-à-dire en-dehors de l'horaire classique d'un enseignant, ils organisent cette étude sur base volontaire.

En outre, des études dirigées sont aussi assurées par l'asbl Schola ULB dans les écoles suivantes, dès le 1<sup>er</sup> octobre : écoles 1 + 2 + 5 + 6 + 10 + 11 + 13 + 14 + 16 + 17. Par école, et à raison de 3 jours par semaine (lundi-mardi-jeudi), il y a 2 tuteurs détachés par l'association, de 15h30 à 16h30. Chaque tuteur prend en charge 8 élèves (en priorité de 6<sup>e</sup> année primaire), soit 16 élèves en tout par école. Ces tuteurs viennent bien sûr s'ajouter aux enseignants volontaires de l'école (dont le nombre est repris dans le tableau ci-dessous).

Les études dirigées organisées au sein des écoles constituent bien entendu une aide précieuse pour de nombreuses familles. Toutefois, il ne faut pas oublier le travail effectué au

préalable par les titulaires et les professeurs de remédiation, qui « adaptent » déjà leur manière d'enseigner et leur pédagogie pour répondre justement aux besoins spécifiques des enfants, dans le cadre même de leurs périodes de cours. En effet, la Cellule pédagogique et l'Instruction Publique se sont penchés sur le travail à domicile. Des échanges entre enseignants ont abouti à un dossier « « Apprendre à apprendre » qui a été distribué dans les écoles. Les enseignants sont sensibilisés au fait que les élèves doivent pouvoir faire le travail seul. L'étude n'est donc pas une heure de cours supplémentaire mais bien une formation à comment étudier, comment prendre des notes, comment faire une synthèse, ... Pour cette raison, la priorité est donnée aux élèves ayant besoin d'une aide supplémentaire dans ces domaines. L'objectif de ces « études » ou plutôt de ces *ateliers du soir* est d'aider les enfants selon leurs difficultés et non en fonction de « devoirs » au sens passéiste du terme.

Plusieurs de nos écoles ont donc besoin de moins d'encadrants le soir car elles sont déjà dans un système de travail autonome. Cette autonomie est également, progressivement, développée et étendue à l'ensemble des écoles.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire communal,



Jacques DE WINNE.

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.

**Question écrite posée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB\*PVDA, le**  
**04/09/2019**

Nous avons vu que St Gilles et Forest offrent un kit scolaire gratuit aux enfants à cette rentrée, suite à la campagne du PTB avant les élections dans ces communes. On déplore que Molenbeek n'ait pas choisi d'investir dans ce kit scolaire gratuit.

- Quel effort supplémentaire, comparé à l'année passée, comparé à la majorité précédente, fait votre majorité pour s'approcher de la gratuité complète de l'enseignement obligatoire, comme l'impose la Constitution?
- Est-ce que la Commune applique des montants plafond pour l'enseignement primaire, à l'instar des factures "plafond" pour le maternel?

Vous avez annoncé des études dirigées gratuites encadrées par un enseignant dans chaque école.

- Dans quelles écoles, et pour quelles années/classes, cette étude dirigée sera en vigueur à la rentrée?

Dirk De Block

